

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EURO-CYCLES.SA

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES S.A à l'honneur de convoquer ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2024, le **mercredi 18 juin 2025** à 10 heures au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2024.
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés le 31/12/2024.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2024.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs M. HABIB ESSEYAH, M. MOHAMED REKIK, M. MICHELE BERAUDO et la société MG INVEST.
- Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes.

NB :

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'une procuration spéciale dûment signée précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social de la société, tous les documents nécessaires pour le déroulement de cette assemblée générale comme prévu par la loi.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

EURO-CYCLES.SA

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira CP 4060 Sousse

La société EuroCycles publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 18 juin 2025.

Projet de la Première Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024, et après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024, approuve lesdits rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 font apparaître respectivement un bénéfice net individuel après impôt de 10 427 936 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 10 976 341 DT.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Deuxième Résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activités ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes, prend acte purement et simplement et approuve, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2024 avec sa filiale « TUNINDUSTRIES-SARL » et les sociétés apparentées à la société « EURO-CYCLES SA ».

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de la société, à son Directeur Général et à son Directeur Général Adjoint pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Elle les félicite pour la qualité de leur gestion ainsi que pour leurs efforts déployés pour la réussite de la société.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les dividendes au titre de l'exercice 2023 et d'affecter par conséquent le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	:	10 427 936 DT
+ Résultats reportés	:	40 657 328 DT
Résultat Distribuable	—	51 085 264 DT
- Dividendes à distribuer en Dinars Tunisie	:	(5 880 600 DT)

(Soit la distribution de 0.600 TND par action)

Résultats reportés après affectation : ~~45 204 664 DT~~

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2025.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 750 DT (Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars) le montant Brut annuel des jetons de présence à allouer à chacun des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 (soit 7 000 DT net de tous impôts par administrateur)

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme YOSRA CHELLY Expert-comptable, membre de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie titulaire de la Carte Professionnel N° 1469 et de la CIN N° 05542551 entant que Co- Commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices comptables 2025-2026 et 2027, de ce fait son mandat se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.

Mme YOSRA CHELLY, Accepte séance tenante sa nomination entant que Co-commissaire aux comptes de la société EURO CYCLES S.A pour les exercices 2025-2026 et 2027, et déclare n'être dans aucune situation d'incompatibilité prévue par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur HABIB ESSEYAH
- Monsieur MOHAMED REKIK
- Monsieur MICHELE BERAUDO
- La Société MG INVEST

Cette décision de renouvellement porte sur une durée de 03 ans qui couvre les exercices 2025-2026 et 2027 et qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

Projet de la Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux votes est adoptée à